

TENNIS CLUB ARSAC

3 BIS ALLEE DU CHATEAU

33460 ARSAC

SIRET 40341074900010

Le locataire :

NOM :

PRENOM:

Adresse :

Code postal :33460

ville :arsac

Tel :

Date de location :

CONDITIONS GENERALES

1.l'utilisation de la salle est soumise uniquement à l'appréciation du bailleur ou de son mandataire qui peuvent en refuser la location si le preneur ne peut répondre aux conditions de locations,

2.le locataire devra s'assurer de tous les risques susceptibles d'engager sa responsabilité et souscrire une police d'assurance. Il fournira une attestation mentionnant le lieu la date et l'objet de la location.
le nombre maximum de participants est de 40 personnes

3.durant toute la durée de la location le TC ARSAC et la commune sont dégagés de toutes responsabilités tant vis-à-vis des utilisateurs que toute personne extérieure et des biens, véhicules ou tout autre matériel utilisé par le loueur.

4. la location se limite au club house et au parking extérieur où tous les véhicules seront stationnés

5.le locataire est tenu au nettoyage et au lavage de tous les équipements de la cuisine, toilettes et salle ; il devra déposer les contenant en verre dans le conteneur dédié se situant ç l'entrée du parking, les autres déchets devront être mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le conteneur prévu à cet effet. le locataire à connaissance du fait qu'il doit apporter ses produits d'entretien, papier toilette et sacs poubelles pour procéder à la remise en état des locaux loués.

6.une caution sera déposée en garantie des dommages éventuels qui restent en totalité à la charge du locataire, si son montant est insuffisant une facture complémentaire pourra être établie après utilisation de la salle et inventaire.

7.il est demandé de veiller au respect de la limite de bruit après 22h selon l'arrêté préfectoral du 11/06/1998 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Aussi il est demandé d'être vigilant sur les nuisances que le locataire pourrait engendrer et ce notamment à l'extérieur ;

8.le locataire reconnaît être informé que lors d'éventuels matchs par équipe ou entraînements pouvant se dérouler au club lors des week-ends, il devra laisser l'accès libre aux sanitaires.

9. désistement : sauf en cas de force majeure, le locataire est tenu de respecter un délai de 15 jours, dans le cas contraire, tout acompte ou paiement sera considéré comme acquis et aucun remboursement ne sera possible.

10. Interdiction de se servir de la cheminée.

11. À la restitution des clés, salle rendue avec

sols propres et secs pour pouvoir faire un état des lieux immédiat et complet.

Tarifs 2023:

Du vendredi 17h au samedi 10 h :150 euros

Du samedi 17h au dimanche 10h :200 euros

Week-end ; du vendredi 17h au dimanche 17 h :300 euros

Une remise de 30 euros est applicable pour tout : habitant de la commune ou membre de club

Date et heure de mise à disposition des locaux :

Date et heure de fin de mise à disposition des locaux :

Montant de la caution :300 euros

À l'ordre du TC Arsac.

Acompte de réservation :50%

Fait en 2 exemplaires à ARSAC LE. :

Bon pour accord

Pour le tennis club



le locataire

